



**Jérôme LEGAVRE**

**Député de la 12<sup>ème</sup> circonscription  
de Seine-Saint-Denis**

Clichy-sous-Bois / Coubron / Livry-Gargan / Montfermeil / Le Raincy / Vaujours

Lundi 12 février 2024

## **Clinique Vauban (Livry-Gargan)**

Voilà plus de huit mois désormais que les personnels et les médecins, les structures syndicales, les habitants et les élus de Livry-Gargan et des environs, ont été saisis de la situation désastreuse faite à la clinique Vauban. Refusant de répondre aux recommandations de l'Agence régionale de santé, visant à assurer l'accueil et les soins des patients dans les meilleures conditions, le propriétaire privé de la clinique a décidé le 12 juin 2023 de cesser l'activité de maternité, puis de chirurgie, qu'effectuait cette clinique.

Ce dont l'ARS a « pris acte ».

Dans un département reconnu comme un désert médical avancé,

- où 7 habitants sur 10 seulement ont un médecin traitant ;
- où l'espérance de vie de la population est inférieure à la moyenne régionale, tandis que le taux de pauvreté est au double ;
- où seules 6 femmes enceintes sur 10 réalisent les trois échographies de suivi aux dates recommandées pour la sécurité de leur grossesse ;
- où plus de 5 enfants sur 1000 meurent avant l'âge de un an (+36% par rapport à la moyenne nationale)...

Nous ne pouvons nous résoudre à « prendre acte » de la disparition d'une maternité, d'un service de chirurgie, ou de consultations médicales non programmées que fréquentent plus de 20 000 patients chaque année.

C'est pourquoi la mobilisation s'est engagée immédiatement, pour le maintien, puis le rétablissement de l'offre de soins sur le site de la clinique Vauban. Sans hésiter, j'y ai apporté ma contribution, permettant d'associer parlementaires, élus locaux et médecins aux rassemblements, conférence de presse, courriers et délégations qui se sont succédé en direction de l'ARS dès le 5 juin. A l'issue d'une rencontre menée le 14 décembre dernier au ministère de la Santé avec Monsieur le maire de Livry-Gargan, nous avons obtenu qu'une table-ronde soit organisée, sous la responsabilité de l'ARS, afin que soient examinées toutes les possibilités de reprise de l'activité de soin sur le site de la clinique.

Ainsi que nous l'avons rappelé, il serait aberrant de recourir une nouvelle fois à la reprise de l'activité par un investisseur privé, et relancer le cercle infernal des liquidations/reprises qui ont rythmé la vie de cette clinique depuis sa création. C'est pourquoi nous estimons que l'hôpital public doit constituer le socle de sa « refondation », l'autorité médicale et juridique qui organise l'avenir de ce site, pour les soignants et pour les patients.

Chacun, dans cette situation, doit prendre ses responsabilités, afin de « partir des besoins des territoires et des usagers pour garantir une offre de soin accessible, adaptée et de qualité », objectif inscrit dans le projet régional de santé et qui ne peut rester un mot vain.

Cette table-ronde doit se tenir dans les premiers jours de mars 2024, et une nouvelle réunion publique d'information et de mobilisation sera organisée.

Pour ma part, je continuerai à vous rendre compte des suites de ces initiatives.

**Relations presse**

[matthew.marion@clb-an.fr](mailto:matthew.marion@clb-an.fr)



@LEGAVREJEROME

